

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 3 octobre 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Général**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 26 septembre 2011**

**2011 DDEEES 109 G** Subvention à l'Association pour une logistique urbaine durable (17e).

**Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose d'attribuer une subvention à l'Association pour une logistique urbaine durable (17e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Seybah DAGOMA au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 10.000 euros est attribuée à l'Association pour une logique urbaine durable domiciliée 118 rue de Tocqueville 75017 Paris (17e) (SIMPA 49522, dossier 2011\_05440) visant une aide financière pour développer un projet de livraison à prix modique.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 911, nature 6574, ligne DF 55009 du budget de fonctionnement du Département de Paris 2011 et exercices ultérieurs, sous réserve du vote des crédits correspondants.